

1. Déclarant du point de situation et référence de l'Ad'AP

En application de l'Art. D. 111-19-45. ce document est établi par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, qui peut être l'architecte qui suit les travaux.

Champ de la Maîtrise d'ouvrage

- Maîtrise d'ouvrage du secteur public
- Maîtrise d'ouvrage du secteur privé

- Etat
- Collectivité
- Autre

Référence de l'Ad'AP

Numéro de l'Ad'AP : 0750561503249

Validé le : 13/11/2015

Identité du déclarant

Nom : MAQUART **Prénom :** Bruno

Raison social et dénomination : EPPDCSI

Adresse : Avenue Franklin D Roosevelt

Commune : Paris

Code Postal ou Boite Postale : 75008

Si le rédacteur habite à l'étranger, Pays : France

Téléphone : 0140057203

Adresse électronique : sabine.tuyaret@universcience.fr

2. Etat d'avancement de l'Ad'AP en chiffres

Durée de l'Ad'AP (en nombre d'années) : 6

Nombre total d'ERP dans l'Ad'AP sur l'ensemble de la durée : 2

Bilan à mi-parcours : éléments de synthèse							
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	IOP	Total
Total des ERP du patrimoine inscrit dans l'Ad'AP (cf tableau 5.4 du Cerfa 15246*01)	1	1	0	0	0	0	2
Total des ERP prévus jusqu'à mi-parcours	1	1	0	0	0	0	2
Total des ERP démarrés/en cours	1	1	0	0	0	0	2
Total des ERP achevés (attestation délivrée)	0	0	0	0	0	0	0

ERP traité(s) par anticipation (à remplir si concerné)

il s'agit des ERP inscrits dans l'Ad'AP initial, mais programmés sur une autre année/période que la première moitié de l'agenda

Nombre d'ERP démarrés/en cours	2
Nombre d'ERP achevés	0

3. Description de l'état d'avancement de l'Ad'AP

1- ERP - Géode

Cet ERP a fermé pour des travaux et a changé de statut. L'AdAP prévoyait une mise en conformité des ascenseurs qui est devenue obsolète car reprise dans les travaux généraux de rénovation du site.

2- ERP - Cité de sciences et de l'industrie

2017 : montant des travaux 24 260 €

Mise en conformité des 2 escaliers du Parvis NORD - gare routière (9 294€)

Mise en conformité des escaliers salle Louis Lumière (2 675 €)

Création de cheminement goudronné (actuellement en pavés) dès la sortie de l'ascenseur de la galerie basse (12 291)

2018 : montant des travaux : 281 139€

Remplacement chemins de guidage mal-voyants Musée (13 299€)

Changement Bloc 4 ascenseurs Sud (+ 267 840 €)

2019 :montant des travaux : 284 938€

Installation EPMP - parking (40 800€)

Changement Bloc 4 ascenseurs Sud ((178 560€)

Travaux béton et guidage Parvis nord (34 006€)

6. Formation

Je dispose d'un programme de formation permanent relatif à l'accueil du public handicapé : Oui

J'ai lancé un programme de formation du personnel à l'accueil du public : Oui

Quel est l'effectif total du personnel à former ? : 150

Quel est le nombre de personnes déjà formées? : 60

7. Documents joints en annexe du bilan à mi-parcours

Les documents sont consultables sur demande

8. Engagement du maître d'ouvrage

■ Je (nous) soussigné(s), certifie(ions) exacts les renseignements communiqués dans le présent point de situation.

■ J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité, ainsi que les risques de sanctions prévus aux articles L. 111-7-10 et L. 111-7-11 du même code.

A: Paris

Le : 21 JAN. 2020

Signature :



Anne-Claire AMPROU
Directrice générale déléguée

Rénovation boucles magnétique accueil, billetterie (6 025 €)
Colliers magnétiques (8 121€)
Rampe électrique plateforme (5 586€)
Accueil téléphonique public sourd et malentendant (3 841 €)
Registre d'accessibilité (4 000€)
Etude guidage malvoyance (4 000€)

4. Entrées et sorties éventuelles d'ERP

Sorties d'ERP : Oui

Entrées d'ERP : Non

5. Respect de la programmation prévue dans l'Ad'AP mis en oeuvre

J'atteste sur l'honneur respecter le calendrier de programmation de l'Ad'AP mentionné ci-dessus.

Je constate des écarts par rapport à mes engagements initiaux.

En cas d'écarts à signaler par rapport aux engagements initiaux de l'Ad'AP, décrire et justifier les évolutions ayant conduit à ces écarts (affinement de la stratégie, difficulté(s) particulière(s) rencontrée(s)...), pour les ERP concernés. En cas de retard, préciser la stratégie mise en place pour respecter l'échéance finale.

ERP Cité

Rénovation des ascenseurs : retard de deux années dans la programmation des travaux de mise aux normes des ascenseurs :

le bloc SUD a fini d'être traité en 2019 au lieu de 2017

Les blocs Est et Ouest sont programmés en 2020 et 2021 au lieu de 2018 et 2019

Rénovation de la bibliothèque :

Le projet connaît un décalage dans le temps. la mise en accessibilité de ces espaces est intégrée dans le projet de rénovation et directement lié au calendrier général. Le nouveau calendrier est en cours d'élaboration. Un retard de 2 ans est à prévoir.

Le coût

Budget total estimé : 670000

Annexe

Que faire en cas d'évolution du patrimoine de l'Ad'AP ?

1. En cas de sortie d'un ou plusieurs ERP de votre patrimoine sous Ad'AP :

Veillez indiquer dans le document listant vos ERP, initialement joint à votre Ad'AP et qui sera annexé au présent document :

- a) les établissements concernés par cette sortie (par exemple en les repérant par une couleur ou une colonne spécifique) ;
- b) pour chaque établissement, la raison du retrait (fermeture, démolition, cession à un autre gestionnaire, fin de bail, autre à préciser) ;

2. En cas d'entrée d'un ou plusieurs ERP dans votre patrimoine, au choix :

- a) Si ce ou ces ERP constitue(nt) strictement le périmètre d'un Ad'AP existant, vous pouvez conserver cet Ad'AP et l'exécuter selon ses modalités, parallèlement à votre propre Ad'AP.

Veillez signaler sur papier libre :

- Numéro de l'Ad'AP :
- Nom, prénom, Raison sociale de l'ancien gestionnaire :

Ce cas de figure n'est possible que si le périmètre de cet Ad'AP reste intact : l'intégralité des ERP compris dans cet Ad'AP vous a été transférée. Vous êtes responsable de son exécution, de respect des travaux prévus et des délais accordés.

- b) Vous pouvez déposer un nouvel Ad'AP pour ce ou ces ERP et préciser pour chaque ERP le nom, prénom, raison sociale de l'ancien gestionnaire :

[à répéter autant de fois que de besoin si les ERP étaient dans plusieurs Ad'AP différents]

Dans ce cas, une fois cet Ad'AP validé, il sera exécuté indépendamment et en parallèle du ou des autres Ad'AP.

- c) Au lendemain de la publication au Journal Officiel du décret relatif à l'adaptation du dispositif de l'agenda d'accessibilité programmée en cours de rédaction, vous pouvez modifier votre Ad'AP initial.

Rapprochez-vous selon le cas du correspondant accessibilité de la DDT(M) ou du service de la Préfecture de Police de Paris qui a instruit votre Ad'AP de patrimoine pour en savoir plus sur les modalités concernant ces modifications et la manière de les déclarer.

